



20/05/2018

Extrait du registre des assemblées générales

L'Association de Copropriété "Montreal" avec siège a à 8660 De Panne, Hendrik Consciencelaan 10 et numéro d'entreprise BE0838.721.485 donne rapport de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le dimanche 20 mai 2018 à 09h30 dans l'hôtel "Donny", Donnylaan 17 te 8660 De Panne.

QUORUM

	Nombre de Quotités	Nombre de Propriétaires
Présents	24403	48
Représentés	15418	26
Absents	28679	67
Total	68500	141

Ordre du jour:

1) Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire.

Ont été nommé comme:

- président: M. Norbert Bulcke
- scrutateur: M. Marc Bourez
- secrétaire: M. Joachim De Jonghe

Quorum: 100 %

2) Détermination du quorum de présences – condition de validité de l'assemblée.

L'assemblée a dépassé la double condition de validité. Elle peut prendre des décisions valables.

Quorum: 100 %

3) Approbation des comptes de l'année comptable passée – décharge

Les comptes sont approuvés. Décharge est donnée au commissaire aux comptes, au Conseil de Copropriété et au syndic.

Dans le futur on essaiera d'envoyer le décompte un mois d'avance, avec un délai de paiement un peu plus long.

Quorum: 100 %

4) Défaillants

Les défaillants recevront un dernier rappel. Après, les dossiers peuvent être passés à un avocat pour prendre d'autres mesures.

Quorum: 100 %

5) Nomination du commissaire aux comptes

M. Bourez est nommé comme commissaire aux comptes pour la suivante année comptable.

Quorum: 100 %

6) Mandat du syndic

Le mandat de Confidum Vastgoed est prolongé d'une année.

Quorum: 100 %

7) Conseil de Copropriété

Le Conseil de Copropriété est composé des messieurs Bulcke, Bourez et Folens. M. Bulcke a donné sa démission pour l'année prochaine. A ce moment-là M. Cornez (Jean-Benoit) sera candidat pour lui remplacer dans le Conseil.

Quorum: 100 %

8) Travaux effectués

M. Bulcke donne un résumé des travaux effectués.

Quorum: 100 %

9) Remplacement de l'adoucisseur d'eau.

Le remplacement de l'adoucisseur d'eau peut être payé avec le fonds de réserve.

Quorum: 100 %

10) Ascenseurs

La première phase peut être effectuée, sans rideau laser mais de préférence avec la séparation des ascenseurs de sorte qu'ils ne tombent pas en panne ensemble. Les travaux auront lieu pendant une période calme. Les propriétaires seront avertis au moins 2 semaines d'avance. Paiement avec le fonds de réserve.

Quorum: 100 %

11) Antenne Telenet.

Le contrat peut être renouvelé.

Quorum: 100 %

12) Vue et standing de l'immeuble

Rappel : des rideaux en orange sont obligatoires. Si les étoffes sont difficile à trouver : elles sont disponible chez la société Demuysere dans la Zeelaan.

Quorum: 100 %

13) Terrasses – balustrades - entretien

Chacun est demandé d'entretenir et si nécessaire de réparer sa propre terrasse et balustrade.

Quorum: 100 %

14)Façade

Un dossier sera fait. Les conclusions seront présentées à la prochaine AG. On demande la coopération des copropriétaires : ceux qui remarquent des problèmes à la façade, sont demandés de le signaler.

Quorum: 100 %

15)Respect pour l'immeuble.

Une procuration est donnée au Conseil de Copropriété pour prendre les mesures nécessaires (si nécessaire : juridiques) quand il y a des dégâts à l'intégrité ou la vue de l'immeuble.

Quorum: 100 %

16)Coupoles des locaux de machine d'ascenseur.

Les coupoles peuvent être remplacées selon l'offre de Puriso. Paiement avec le fonds de réserve.

Quorum: 100 %

17)Infiltrations d'eau dans les garages.

Une solution réalisable pour l' problème n'a pas encore été trouvée. Ceux qui auraient une proposition, sont priés de la communiquer.

Quorum: 100 %

18)Locaux à vélos

Des autocollants avec l'année « 2018 » dessus seront mis dans toutes les boîtes aux lettres. Les habitants sont priés de les coller sur leurs vélos. Au 1 décembre les vélos sans autocollants seront supposés être abandonnés et seront enlevés. Des autocollants additionnels peuvent être obtenus chez le syndic.

Quorum: 100 %

19)Installation électrique dans le local d'hydrophore

La société « De Groene Hond » sera demandé de résoudre ce problème de la manière la moins chère.

Quorum: 100 %

20)Budget

Le budget est approuvé.

Quorum: 100 %

21)Fonds de roulement

53.000 EUR seront demandés au début de septembre.

Quorum: 100 %

22)Fonds de réserve

50.000 EUR seront demandés en décembre 2018 et de nouveau en décembre 2019.

Quorum: 100 %

23)Gérance des parties communes Est et Ouest

La situation est acceptée comme elle est.

Quorum: 100 %

24) Clés

Appel chaleureux que chacun vienne au bureau du syndic avec la clé de son privatif pour voir si le syndic a une clé et si c'est encore la bonne.

Quorum: 100 %

25) Divers

- Une solution pour le bruit fait par les extracteurs sur le toit, sera recherchée. De préférence M. Laboule sera sur place lors de la visite aux lieux.

- L'ascenseur A est en panne.

Quorum: 100 %

Veuillez communiquer vos remarques sur ce rapport avant le 20/06/2018

Tout copropriétaire se sentant lésé par une des décisions, peut, conformément à la loi, s'adresser au juge de paix.

Sous réserve de plainte fondée, toutes les décisions deviennent définitives le 20/09/2018

Bien à vous,



pour Confidum Vastgoed
syndic
Joachim De Jonghe

Ceci est une traduction du texte original en Néerlandais. En cas de discussion, la version Néerlandaise est d'application.